ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Investissements réseau routier francilien

Question écrite n° 10937

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur l'urgence de réinvestir massivement dans le réseau routier francilien. En effet, il apparaît que l'Île-de-France est la région la plus dense avec les routes les plus encombrées. Pas moins de neuf autoroutes ou voies rapides convergent directement vers le périphérique (A1, A3, A4, A6a, A6b et A13) ou à proximité (A15, A14 et N118). Le nombre de kilomètres d'embouteillages durant les heures de pointe est en très forte hausse (+40 % de 2010 à 2016) en Île-de-France. En dehors du périphérique et de l'A86, l'A6, la N118 et l'A4 sont les axes les plus encombrés. Aux heures de pointes, des centaines de kilomètres de bouchons apparaissent provoquant beaucoup de pollution inutile. Pourtant, des solutions existent pour fluidifier le trafic et faire baisser la pollution. Ainsi, le prolongement de la francilienne à l'ouest de Paris ou le doublement de certains axes existants pourraient largement y contribuer. Il est certain que les habitants de la région payent, aujourd'hui, 20 ans de sous-investissements routiers en Île-de-France pour des raisons idéologiques. La construction de nouvelles routes et l'aménagement intelligent du réseau existant pour fluidifier le trafic sont nécessaires si nous ne voulons pas étouffer la capitale et sa région. À ce titre, il lui demande de bien vouloir indiquer quels sont ses projets sur ce point et quel budget elle entend allouer pour résoudre rapidement ce problème important pour des millions de franciliens de plus en plus exaspérés.

Texte de la réponse

L'État est pleinement mobilisé depuis plusieurs années en vue de la modernisation du réseau routier national en Île-de-France. Dans ce cadre, le volet routier de l'actuel contrat de plan État-région (CPER) Île-de-France prévoit la mobilisation de 728 M€ dont 308 M€ de crédits de l'État essentiellement en faveur de projets d'aménagement visant à améliorer les conditions de circulation sur les axes du réseau structurant (augmentation de la capacité, résorption des points de congestion, amélioration du maillage) et réduire les nuisances (pollution sonore et dégradation de la qualité de l'air) liées notamment à la congestion récurrente. Parmi les projets inscrits au CPER, l'élargissement de la Francilienne entre A4 et RN 4 (80,8 M€ dont 40,4 M€ en part État) permet de fluidifier la circulation dans le secteur et limiter les nuisances aux usagers et aux riverains. L'élargissement de la section courante entre la RD 361 et la passerelle des Berchères est réalisé et les travaux concernant la bretelle d'entrée sur la RN 104 à Emerainville vont se poursuivre en 2019. Le projet de déviation de Boissy-Saint-Léger (110 M€ dont 65 M€ en part État) a pour objectif de minimiser les nuisances en délestant le centre ville de Boissy-Saint-Léger du trafic qu'il subit. Ce projet est en cours d'achèvement. La réalisation de la tranchée couverte s'est terminée à l'été 2017. Les travaux de réalisation du diffuseur Sud ont démarré au printemps 2017 et l'achèvement de l'opération est prévu fin 2019. L'aménagement du pont de Nogent (48 M€ dont 20,8 M€ en part État) avance quant à lui de façon significative. Cette opération permettra de traiter les difficultés de congestion observées sur le pont en reconfigurant le système d'échanges entre l'A4 et l'A86 Nord. Parmi les opérations permettant d'améliorer le maillage du réseau routier, le projet de contournement Est de Roissy (125,5 M€ dont 52,5 M€ en part État) est en cours de réalisation. Le réaménagement de l'échangeur de Compans, la bretelle Paris vers Cergy de l'échangeur A1/RN 104 et l'accès Est à l'aéroport ont été réalisés. La poursuite de

l'opération consiste aujourd'hui à réaliser l'élargissement à 2x2 voies entre l'autoroute A1 et l'accès Est à l'aéroport, à compléter l'échangeur A1/RN 104 et à créer un diffuseur au sud du Mesnil-Amelot. La mise en service du contournement dans son intégralité est prévue en 2023. Enfin, plusieurs opérations visent à réduire les nuisances du trafic routier. Ainsi, l'opération d'enfouissement de la bretelle B5 à Nanterre (66 M€ dont 17 M€ de part État au CPER 2015-2020) qui s'inscrit dans le cadre de l'opération de couverture complète de l'échangeur A14 / A86, permettra notamment de réduire les nuisances sonores des riverains. Le chantier a commencé au début de l'année 2018 et le tunnel B5 pourrait être mis en service d'ici la fin de l'année 2019. Par ailleurs, l'enfouissement de la RN 10 à Trappes (95 M€ dont 42 M€ de part État au CPER 2015-2020) permettra de réduire la fracture urbaine qu'induit actuellement la RN 10 tout en permettant une fluidification de la traversée de Trappes et la réduction des nuisances pour les riverains. Il est certain que le projet de prolongement de la Francilienne, entre Méry-sur-Oise et Orgeval, pourrait permettre d'améliorer les conditions de circulation en soulageant d'autres axes du réseau structurant. Cependant, ce projet soulève des difficultés importantes depuis de nombreuses années quant au choix du tracé et à ses impacts environnementaux. Le coût de cette opération est actuellement estimé à 3 milliards d'euros et aucun plan de financement crédible n'a pour l'instant été identifié. Le conseil d'orientation des infrastructures a mis en avant, outre les difficultés environnementales, la priorité à donner aujourd'hui aux solutions alternatives à la route dans le cœur de l'Île-de-France. Pour l'ensemble de ces raisons, il nous faut rechercher et privilégier l'optimisation du réseau existant et le report des usagers sur les transports collectifs, la réalisation du prolongement de l'autoroute A104 ne pouvant manifestement pas constituer une réponse ni de court terme, ni de moyen terme. En plus de ces investissements, des mesures de gestion et d'exploitation du réseau structurant sont mises en œuvre afin de limiter la congestion routière et favoriser les mobilités partagées et plus respectueuses de l'environnement. Un programme prioritaire d'aménagements de voies réservées d'un montant de 65 millions d'euros est porté par l'État, la région Île-de-France et Île-de-France Mobilité, pour la période 2014-2020. Il vise à encourager l'utilisation des transports en commun en les rendant plus fiables et performants, et donc plus attractifs. Il s'inscrit pleinement dans l'objectif fixé par le Gouvernement en donnant notamment la priorité aux mobilités du quotidien. Après la mise en service des voies réservées d'A1, d'A6a, d'A10 et, en septembre dernier, d'A12, ce programme se poursuivra avec la mise en service prochaine d'une voie réservée sur l'A3 et les études des voies réservées sur la RN 104 et la RN 118. Au-delà des premières réalisations de voies réservées qui concernent les bus, voire les taxis pour certaines d'entre elles, le Gouvernement souhaite développer, sur les axes routiers structurants soumis à une congestion récurrente, des voies réservées ouvertes à l'ensemble des transports en commun, qu'ils soient publics ou privés, aux véhicules transportant au moins deux personnes, dont ceux utilisés pour le covoiturage, ou encore aux véhicules à très faibles émissions, tout en veillant à préserver de bonnes conditions de circulation et de sécurité pour les usagers de la route. Pour garantir leur efficacité, il s'agit de développer un dispositif de contrôle adapté, dont le cadre juridique est précisé dans le projet de loi d'orientation des mobilités présenté au conseil des ministes le 26 novembre dernier. Sur le réseau routier national non concédé d'Île-de-France, la direction des routes Île-de-France (DiRIF) examine quelles sont les voies réservées existantes qui pourraient faire l'objet d'une première expérimentation en faveur du covoiturage et les axes sur lesquels ce type de voies réservées pourrait ensuite être développé. En outre, une expérimentation d'un système de reconnaissance de véhicules à fort taux d'occupation est en cours sur l'A86. L'objectif, d'ici 2024, est de pouvoir déployer progressivement ces voies réservées dotées d'un contrôle automatisé. D'autres mesures visant à faciliter la circulation et à améliorer l'information des usagers ont déjà été réalisées ou sont à l'étude. En particulier, 75 bretelles du réseau routier national francilien non concédé ont été équipées de feux de régulation d'accès pour limiter la congestion sur les axes structurants et de panneaux à messages variables permettant d'informer les usagers sur les conditions de circulation, de manière à ce qu'ils adaptent leur comportement ou leur itinéraire. Cette opération représente un coût de 26 M€. Enfin, dans un contexte d'usage croissant de nouvelles technologies de l'information et de la communication et compte tenu des évolutions dans le domaine des systèmes de transports intelligent, une enveloppe d'une dizaine de millions d'euros par an sur trois ans est destinée à moderniser le système d'information SIRIUS et les équipements associés pour l'exploitation dynamique du réseau routier national francilien et pour l'information en temps réel des usagers.

Données clés

Auteur : M. Nicolas Dupont-Aignan

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE10937

Circonscription : Essonne (8e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10937
Rubrique : Transports routiers
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 juillet 2018, page 6332
Réponse publiée au JO le : 8 janvier 2019, page 205